



« Conseil d'Entraide » : quand les personnes concernées construisent leur réseau

Mis en œuvre par VIVRE

enjeux

Au sein des dispositifs d'accompagnement, l'entraide constitue souvent un levier pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées par les troubles psychiques. Ainsi, il n'est pas rare d'observer des initiatives ponctuelles d'entraide se transformer en dispositifs institutionnalisés.

Toutefois, ces démarches sont souvent impulsées et portées par des professionnels qui peuvent être amenés à quitter la structure, affectant négativement la dynamique initiée.

Se pose donc la question de la pérennité des dynamiques d'entraide au-delà des personnes qui les ont initiées.

PROBLÉMATIQUES

- > Comment maintenir les dynamiques d'entraide dans le temps ?
- > Comment valoriser les compétences des usagers de dispositifs d'accompagnement ?
- > Comment limiter la « personne dépendance » ?

contexte

Le Conseil d'entraide VIVRE est un collectif de personnes accompagnées ou qui ont été accompagnés par l'Association d'Entraide Vivre. Ces personnes se réunissent entre elles pour mener des actions inclusives en s'appuyant sur les compétences de ses membres.

Dépourvu de forme juridique, ce collectif existe au sein de l'association comme un espace d'empowerment où les usagers deviennent « personnes ressources » pour leurs pairs. En outre, l'animation du collectif par les participants s'inscrit dans une horizontalité des rapports sans nomination de représentants.

À l'échelle du groupe associatif, cette initiative permet de fédérer des usagers issus de dispositifs différents et l'association trouve dans ce collectif un interlocuteur privilégié dans les démarches de réflexion.

OBJECTIFS

- > Créer un espace d'entraide animé par et pour des usagers
- > Offrir un cadre permettant la proposition et la mise en œuvre d'actions concrètes
- > Contribuer à la déstigmatisation des troubles (psychiques, moteurs, mentaux ou sensoriels)

LA PRATIQUE

CRÉATION DU COLLECTIF

- > Création d'un groupe d'usagers sur la base de valeurs communes : lutter contre la stigmatisation des handicaps, faciliter l'accès à l'information, favoriser l'inclusion socio-professionnelle, ...
- > Pas de lieu fixe de rencontre afin de privilégier l'« aller vers »
- > Ouvert à tous les types de handicap ainsi qu'aux acteurs de la Cité

ACTIONS

- > Une dynamique basée sur la proposition et la mise en œuvre de projets concrets par les personnes concernées
- > Les participants deviennent des « Conseillers d'Entraide » qui mettent leurs compétences et leur réseau à disposition de leurs pairs (ex : recherche et mise à disposition d'outils de visio, aide au renseignement de dossier MDPH, ...)
- > Le Conseil est contributeur dans le cadre des initiatives locales (PTSM)

FINALITÉS

- > À terme le Conseil vise la valorisation des compétences d'entraide et s'imaginer comme une passerelle vers la pair-aidance
- > Une volonté d'essaimer le format « Conseil d'Entraide » à d'autres territoires et dispositifs

EFFETS OBSERVÉS

- > Un espace de démonstration du pouvoir d'agir des usagers
- > Une valorisation des compétences des usagers et de l'estime de soi
- > Un ancrage dans le quotidien et les enjeux prioritaires des usagers



CONTACT

Association VIVRE 2020 – 54 avenue François Vincent Raspail – 94117 – Arcueil Cédex
c.entraide@vivre-asso.com – 01.46.78.70.43

 @VivreAsso